

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**MARDI 22 NOVEMBRE 2016 - 19H00**

1. *Approbation du Procès-verbal de la séance du Mardi 4 octobre 2016 - 19H00. Adopté à l'unanimité*
2. *Approbation de l'ordre du jour : adopté par 16 voix pour et 2 abstentions*
3. *Désignation du secrétaire de séance : Claire BIDAUT*
4. *Information au conseil municipal des décisions du Maire :*
  - ❖ *Décision N°5/2016 : Travaux Voirie Saint-Peyre/Roque-Combe - Avenant N°1 pour un montant HT de 4 138,00 €*

**1. Conventions Temps d'Activités Périscolaires (TAP)**

*Rapporteur : Arlette BERGIER*

Dans le cadre de l'organisation des Temps d'Activités Périscolaires à l'Ecole Arthur Rimbaud, il est nécessaire d'établir de nouvelles conventions avec les associations appelées à intervenir, « Cavaillon SUC XIII » et « Histoire de l'Art ». Le conseil municipal doit autoriser le Maire à signer lesdites conventions.  
*Adopté par 16 voix pour et 1 abstention*

**2. Convention 2017 - Jardin de l'Escanson**

*Rapporteur : Arlette BERGIER*

Il s'agit de renouveler la convention avec le Centre de Loisirs de Robion « Le Jardin de l'Escanson » afin de permettre aux enfants maubecquois d'y être accueillis. Le conseil municipal doit autoriser le Maire à signer ladite convention.  
*Adopté à l'unanimité*

**3. Convention de coopération accueil de loisirs multi-sites**

*Rapporteur : Arlette BERGIER*

Il s'agit de renouveler la convention avec la Commune d'Oppède pour l'accueil des enfants durant le Temps d'Activités Périscolaires (TAP). Cette convention est nécessaire pour la validation par les services de l'Etat (Jeunesse et Sport, CAF...) de l'encadrement de ces activités et la perception des différentes aides versées aux communes.  
*Adopté à l'unanimité*

**4. Convention 2016-2018 pour la coordination Enfance-Jeunesse**

*Rapporteur : Arlette BERGIER*

Il s'agit de définir les modalités de participation des communes signataires du contrat enfance-jeunesse qui court jusqu'en 2018, pour la prestation coordination enfance-jeunesse. Le coût de la prestation pour Maubec en 2016 correspond à 27,62% (prorata de la population). Le conseil municipal doit autoriser le Maire à signer ladite convention.  
*Adopté à l'unanimité*

**5. Extinction éclairage public**

*Rapporteur : Jean-Jacques LEBLOIS*

La Commune prévoit de procéder à compter du 1<sup>er</sup> décembre prochain, à l'extinction de l'éclairage public pendant une plage horaire peu fréquentée par la population (de 1H00 à 5H00). Ce programme a pour but de réaliser des économies importantes sur la consommation d'énergie et de limiter la pollution lumineuse.

*Adopté par 14 voix pour, 3 contre et 1 abstention*

**6. Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Eau Potable**

*Rapporteur : Frédéric MASSIP*

Comme chaque année il convient d'approuver le Rapport établi par le Syndicat Durance-Ventoux sur la qualité du service eau potable.

*Adopté par 16 voix pour et 2 abstentions*

**7. Convention de servitudes Syndicat d'Electrification Vauclusien**

*Rapporteur : Jean-Jacques LEBLOIS*

Dans le cadre de l'enfouissement de réseaux électriques, Chemin du Carraire, il est nécessaire d'établir une convention de servitude avec le Syndicat d'Electrification Vauclusien pour le passage du réseau sur une propriété communale. Le conseil municipal doit autoriser le Maire à signer ladite convention.

*Adopté à l'unanimité*

**8. Convention de servitudes Canal de Provence**

*Rapporteur : Frédéric MASSIP*

Dans le cadre de l'enfouissement de réseaux du Canal de Provence, aux lieux-dits « Clos du Prince » et « Les Rey », il est nécessaire d'établir une convention de servitude avec la Société du Canal de Provence pour le passage du réseau sur des propriétés communales. Le conseil municipal doit autoriser le Maire à signer ladite convention.

*Adopté à l'unanimité*

**9. Décision Modificative 4 au Budget Primitif 2016 - Ville**

*Rapporteur : Véronique DEGABRIEL*

Il s'agit d'un rééquilibrage de compte à compte par virements de crédits :

Virement de 2 800 € du compte 022 (Dépenses Imprévues) au Compte 673 (Titres annulés)

*Adopté par 16 voix pour et 2 abstentions*

**10. Décision Modificative 5 au Budget Primitif 2016 - Ville**

*Rapporteur : Véronique DEGABRIEL*

Il s'agit également d'un rééquilibrage de compte à compte par virements de crédits :

Virement de 12 000 €, à l'Opération Agence Postale - Compte 21318 pour 2 000 €, et de 10 000 € aux Opérations Non Affectées - Comptes 2138 et 2183.


*Adopté par 14 voix pour, 2 contre et 2 abstentions*

**11. Questions diverses**

- Présentation du rapport d'activité 2015 de la Communauté de Communes Luberon Monts de Vaucluse

*Le Maire lève la séance à 20H15*

Maubec, le 22 novembre 2016

Le Maire,  
  
Frédéric MASSIP

